

Honoraires hors tarifs des notaires :

Tous les tarifs sont exprimés **en Hors Taxes** et sont soumis à une TVA de 20%

• Consultation juridique (De 30 à 60 minutes)	60,00 €
• Consultation conseil patrimonial (De 30 à 60 minutes)	120,00 € / heure
• Bilan Patrimonial (Remise d'un rapport écrit sous 1 mois)	500,00 €
• Interrogation écrite au Cridon (Centre de recherche, d'information et de documentation notarial)	290,000€

Droit immobilier

• Rédaction promesse de vente	250,00 €
• Avenant sous seing privé à la promesse de vente	60,00 €
• Etablissement d'un procès-verbal d'assemblée générale de société (Vente, acquisition, ...)	140,00 €
• Délégation de pouvoirs et ou de signature	25,00 €
• Rédaction d'un acte de substitution	200,00 €
• Ordre irrévocable	60,00 €
• Obtention d'attestation de prêt soldé	50,00 €
• Rédaction d'acte non régularisé	600,00 €
• Recherche et demande de copie d'acte	20,00 € / Par demande
• Procuration sous seing privé	26,41 €
• Certification de signature	20,00 €
• Réquisition d'instrumenter	215,00 €

Toutes prestations libres non visées ci-dessus pourront faire l'objet d'un honoraire

Honoraires hors tarifs des notaires :

Droit des sociétés

• Rédaction promesse cession de fonds de commerce	300,00 €
• Cession fonds de commerce (Avec un minimum de 2000,00 €) Formalités et débours non compris	2,5 % HT du prix
• Rédaction statut de société	1600,00 €
- Sans apport immobilier	
- Avec apport immobilier (Au-delà de 5 immeubles 1000,00 € en sus)	2000,00 €
• Modification statuts de société	500,00 €
• Dissolution de société (Sauf si soumis au tarif notarial)	2000,00 €
• Bail commercial (Avec un minimum de 1000,00 €)	2 mois de loyers TTC
• Cession droit au bail (Avec un minimum de 1200,00 €)	1% HT du prix de cession
• Rédaction d'acte non régularisé	600,00 €
• Etablissement d'un procès-verbal d'assemblée générale de société (Vente, acquisition, ...)	140,00 €
• Délégation de pouvoirs et ou de signature	25,00 €
• Procuration sous seing privé	26,41 €
• Certification de signature	20,00 €
• Acte de substitution	200,00 €

Droit de la famille

• Assistance succession, partage, divorce	120,00 € / heure
• Notoriété seule et interrogation de l'ensemble des organismes	Coût de la notoriété + forfait de 800,00 €
• Attestation dévolutive seule	250,00 €
• Rédaction d'un protocole d'accord	180,00 €
• Procuration sous seing privé	26,41 €
• Certification de signature	20,00 €
• Rédaction, Délivrance de documents (<i>Toutes attestation ou déclarations</i>)	60,00 €
• Déclaration de don manuel (<i>Cerfa + envoi</i>)	
En l'absence de liquidation de droits	150,00 €
Si rappel fiscal, liquidation de droits	300,00€
• Règlement de factures dans le cadre de la succession (<i>forfait de 100,00 € en sus au-delà d'un an</i>)	10,00 € / Par facture
• Déclaration de porte-fort (<i>Cafal, caisse de retraite, mutuelle ...</i>)	7,00 € / Par déclaration
• Déblocage des comptes du défunt (<i>Par organismes bancaire / assurance</i>)	35,00 €
• Résiliation d'abonnement (<i>Contrat de fourniture</i>)	20,00€ / demande
• Encaissements de loyers, pensions (<i>Par somme reçue</i>)	5% HT des montants encaissés
• Encaissements de toute somme dues à la succession (<i>Hors loyer et comptes bancaires</i>)	10,00 €
• Remboursement d'un prêt	100,00 €
• Gestion ou médiation d'indivision	150,00 € / Heure
• Elaboration d'un compte de répartition entre les ayants-droits (<i>simple, sans compte d'administration</i>)	150,00 €
• Elaboration d'un compte de répartition entre les ayants-droits (<i>complexe, avec compte d'administration</i>)	0,5 % /sur l'actif brut Minimum 500,00 €
•	
• Mise à jour des statuts à la suite du décès (<i>Provision demandée 1500,00 €</i>)	800,00 €
• Etablissement d'une attestation permettant au tuteur d'accepter purement et simplement la succession	100,00 € / Par attestation

Toutes prestations libres non visées ci-dessus pourront faire l'objet d'un honoraire

Honoraires hors tarifs des notaires :

• Rédaction de la requête au juge des tutelles pour les mineurs ou majeurs protégés	500,00 € - 1500,00 € / Forfait selon dossier
• Envoi de l'acte de notoriété à tout établissement qui en ferait la demande (<i>Après accord de l'héritier ou du légataire</i>)	10,00 € / Par envoi
• Convention de quasi-usufruit (<i>Augmenté de somme forfaitaire de 200,00 € au titre des formalités diverses outre débours et droits d'enregistrement éventuels</i>)	1 % sur l'actif Minimum de 600,00 €
• Testament olographe (<i>incluant un rendez-vous préalable de préparation</i>)	100,00 € / Seul 150,00 € / Couple
• Dépôt testament olographe ou autre document, conservation à l'étude, mention sur le Fichier des Dispositions de Dernières Volontés	80,00 €
• Rédaction d'acte non régularisé ou Etat liquidatif	600,00 € / L'acte
• Recherche et demande copie d'acte	20,00 € / Par demande
• Estimation Immobilière	200,00 € / l'unité-